



Jean-Pierre Amougou Belinga a été inculpés samedi 4 dernier par le tribunal militaire de Yaoundé pour avoir joué un rôle dans l'enlèvement et le meurtre de Martinez Zogo.

Avec tous ces éléments réunis contre lui, Jean-Pierre Amougou Belinga a été directement conduit à la prison de Kondengui après son passage au tribunal militaire.

Le milliardaire homme d'affaires sera détenu en attendant son jugement. Il risque la prison à perpétuité.

Le Directeur de la DGRE et son directeur des opérations Justin Danwe ont également été jetés en prison. Par contre, d'autres personnes également gardées à vue ont été libérées. C'est le cas de Bruno Bidjang, Directeur médias du groupe l'Anecdote ou encore de l'ancien patron de la garde présidentielle Raymond Etoundi Nsoe.

Ce que prévoit la loi. En vertu de l'article 277-3 du Code Pénal, est puni de l'emprisonnement à vie celui qui, par la torture, cause involontairement la mort d'autrui.